

**Initialement annoncée pour le premier trimestre 2021 puis le second semestre de la même année, le lancement de la CSU au Cameroun a finalement été différé à 2022. Face au député, le ministre de la santé publique s'est exprimé sur les raisons de ce retard.**

Les camerounais devront encore patienter pendant un bon bout de temps, avant de profiter des avantages de la couverture santé universelle(CSU). Promise par le chef de l'État en 2017 et attendue depuis l'année 2018, ce projet n'est encore qu'à ses balbutiements. Initialement annoncée pour le premier trimestre 2021 puis le second semestre de la même année, le lancement de la phase pilote de la CSU au Cameroun a finalement été différé à 2022. L'information a été lâchée par le ministre de la Santé Publique, Manaouda Malachie le 5 décembre dernier lors d'une séance des questions orales aux membres du gouvernement, de quoi doucher l'enthousiasme de plus d'un Camerounais. « Pour l'instant nous sommes en train de structurer la phase pilote que nous entendons lancer dans le cours des premiers mois de l'année 2022. Cette première phase comportera les gratuités, subventionnées par l'Etat » a-t-il précisé. Elle s'ouvrira, d'après les prévisions, par les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes, les patients couverts par les programmes de santé publique (tuberculose, le paludisme, le Sida, ou le diabète etc.....), de 2021 à 2025.

Reste encore attendue pour le démarrage effectif de la CSU, une loi portant sur une stratégie nationale du financement de la santé, une proposition de soutenabilité budgétaire et une définition de l'architecture du système. S'agissant de la loi, le Ministre de la santé a semblé se dédouaner sur le retard qu'elle accuse car explique-t-il, son département ministériel a d'ores et déjà transmis le projet de loi pour étude à la présidence de la République, ainsi que 7 projets de textes d'applications qui doivent être validés par l'exécutif avant d'être soumis à l'appréciation des élus de la nation. Il s'agit notamment des textes sur les primes de contribution sociale, la tarification des actes, le parcours des soins, la nomenclature des actes, le protocole des soins, le panier de soins et services de santé, la liste des médicaments remboursables. « Nous ne pouvons pas encore parler de texte d'application parce que l'avant-projet de loi n'a pas encore été soumis et donc il n'y a aucune loi qui a été votée sur la CSU » a-t-il rappelé.

Bien que salvatrice, la mise en place définitive de la couverture santé universelle au Cameroun constitue un véritable challenge pour le pays. En 2017, le ministère de la Santé publique avait révélé que l'implémentation d'un tel système coûterait à l'État la bagatelle, de 1300 milliards de FCFA. Ceci, uniquement pour un paquet de base de soins composé de 185 interventions et 101 sous-interventions.

---

**EcoMatin**